



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20190510_HRelev.pdf

ES https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20190510_HRelev.pdf

ZH https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20190510_HRelev.pdf

10 mai 2019

FAIT PERTINENT

Convocation Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 06/2018 du Marché Alternatif Boursier (MAB) espagnol concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais "Lleida.net" ou "l'entreprise"), met à votre disposition les informations suivantes :

Le conseil d'administration de la Société, réuni le 30 avril 2019, a décidé de convoquer une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, qui se tiendra au siège social de la Société le 10 juin 2019 à 10 heures, à premier appel, ou au même endroit et au même moment, le 11 juin 2019, sur deuxième appel.

Ci-joint, l'ordre du jour de l'appel.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

Francisco Sapena Soler

PDG et Président du Conseil Administration



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20190510_HRelev.pdf

ES https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20190510_HRelev.pdf

ZH https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20190510_HRelev.pdf

LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Convocation Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires

Par résolution du Conseil d'administration du mardi 30 avril 2019, se convoque une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, qui aura lieu au siège social de l'entreprise, sis à Madrid, 42, Calle General Lacy, rez-de-chaussée, Local, le 25 juin 2018 à 10 heures, en première convocation, soit le mardi 11 juin 2019, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords concernant les questions comprises dans le suivant

Ordre du jour de l'Assemblée ordinaire

Premier. - Examen et approbation, le cas échéant, des Comptes annuels de l'exercice 2018, vérifiés par l'Audit des comptes de l'entreprise.

Deuxième. - Examen et approbation, le cas échéant, de la proposition de distribution des dividendes.

Troisième. - Approbation, le cas échéant, de la gestion du Conseil d'administration.

Ordre du jour de l'Assemblée extraordinaire

Premier. - Nomination ou renouvellement, le cas échéant, des auditeurs des comptes de la société.

Deuxième. - Délégation de pouvoirs pour formaliser, exécuter et inscrire les accords adoptés par l'Assemblée générale.

Troisième. - Demandes et questions.

Sixième. - Rédaction, lecture et approbation, le cas échéant, de l'Acte de l'Assemblée Générale.

Complément d'information de la Convocation



Les actionnaires qui représentent, au moins, cinq pour cent du capital social pourront demander à ce que soit publié un complément d'information à la présente convocation de l'Assemblée générale des actionnaires, incluant un ou plusieurs points de l'ordre du jour. L'exercice de ce droit devra s'effectuer au moyen d'une notification faisant foi, qui devra être reçue au domicile social de LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A., sis à Madrid, 42, Calle General Lacy, rez-de-chaussée, Local, dans un délai de cinq jours à compter de la publication de la présente convocation.

Droit de présence et de représentation

Pourront assister à l'Assemblée, de droit, les titulaires d'action figurant comme tel sur le Registre comptable d'inscriptions en compte, cinq jours avant l'Assemblée, ce dont ils pourront attester soit via la carte d'assistance dédiée, soit via un certificat expédié par l'une des entités autorisées juridiquement, soit via tout autre document, conforme au droit, qui atteste de son statut d'actionnaire. Les actionnaires qui ne peuvent assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par une autre personne, en respectant les conditions et formalité requises par les Statuts sociaux et la loi espagnole de Sociétés par action.

Droit d'information

Tout actionnaire a le droit d'examiner et d'avoir accès, au siège social ou par envoi, immédiat et gratuit, aux documents suivants soumis à l'approbation ou diffusés pour information de l'Assemblée générale :

- La présente convocation.
- Les Comptes annuels et le rapport de gestion, ainsi que le rapport d'audit des comptes.
- Le rapport du Conseil d'administration relatif à la modification des Statuts sociaux.
- Le texte intégral des propositions d'accords correspondants aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Jusqu'au septième jour précédant l'assemblée générale, les actionnaires pourront solliciter le conseil d'administration à propos des sujets abordées par l'ordre du jour, des informations ou clarifications qu'ils estiment devoir être précisées, ou formuler par écrit les questions qu'ils estiment pertinentes.

Nous rappelons aux actionnaires que la première convocation de l'Assemblée générale aura lieu à la date, l'horaire et le lieu précisés ci-dessous.

À Lleida, le 9 mai 2019.- Le Président du Conseil d'administration. [Francisco José Sapena Soler](#)



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

EN https://www.lleida.net/docs/inversores/en/20190510_HRelev.pdf

ES https://www.lleida.net/docs/inversores/es/20190510_HRelev.pdf

ZH https://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20190510_HRelev.pdf